

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Session annuelle
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 24 mai 2001

Bureau du Conseil d'administration

Présidente:	Mme Ulla-Maija Finskas-Aho (Finlande)
Vice-Président:	S.E. M. Georges Ruphin (Madagascar)
Membre:	M. Adnan Bashir Khan (Pakistan)
Membre:	Mme Ana María Navarro Arrúe (Cuba)
Membre:	M. Ioan Pavel (Roumanie)
Rapporteur:	M. Miguel Barreto (Pérou)

DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA SESSION ANNUELLE DE 2001 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.A/2001/9
23 mai 2001
ORIGINAL: ESPAGNOL

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site WEB du PAM (http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html).

TABLE DES MATIERES

	Page
Adoption de l'ordre du jour	1
Désignation du Rapporteur	1
QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES	
2001/EB.A/1 Questions stratégiques actuelles et futures	1
RAPPORTS ANNUELS	
2001/EB.A/2 Rapport annuel du Directeur exécutif: 2000	1
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE	
2001/EB.A/3 Rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement: de la théorie à la pratique	2
2001/EB.A/4 Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat	2
2001/EB.A/5 PAM—Atteindre les populations dans des contextes de déplacement: cadre d'action	4
2001/EB.A/6 Modification des articles VI.1 et X.2 (a) du Règlement général du PAM	4
2001/EB.A/7 Note d'information sur l'alimentation scolaire	5
QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	
2001/EB.A/8 Rapport sur l'exécution du budget pour 2000	5
2001/EB.A/9 Plan stratégique et financier (2002–2005)	5
2001/EB.A/10 Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la réserve opérationnelle	5
2001/EB.A/11 Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)	6
2001/EB.A/12 Rapport sur la gestion de la trésorerie	6
ÉVALUATION ET SUIVI: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001–2002	
2001/EB.A/13 Evaluation et suivi: programme de travail pour 2001–2002	6
QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION	
2001/EB.A/14 Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 2000	7
2001/EB.A/15 Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures): Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 2000	7
QUESTIONS DIVERSES	
2001/EB.A/16 Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies	7
2001/EB.A/17 Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM)	8
Annexe I	9
Annexe II	10
Annexe III	14



DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour (annexe I).

21 mai 2001

Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII du Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Miguel Barreto (Pérou) Rapporteur de la session annuelle de 2001.

21 mai 2001

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en oeuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les points principaux seront consignés dans le résumé des travaux de la session.

QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

2001/EB.A/1 Questions stratégiques actuelles et futures

Le Conseil a pris note de l'exposé oral du Directeur exécutif sur les problèmes stratégiques auxquels le Programme est confronté.

21 mai 2001

RAPPORTS ANNUELS

2001/EB.A/2 Rapport annuel du Directeur exécutif: 2000

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2000 (WFP/EB.A/2001/3, Corr.1 et Corr.2) et a formulé les observations suivantes:

Le Conseil a appuyé l'appel vigoureux du Directeur exécutif en faveur d'améliorations de la sécurité du personnel dans tous les domaines et les efforts du Secrétaire général pour renforcer le système de sécurité des Nations Unies. Le Conseil est convenu d'aborder ce problème sous la rubrique des Questions diverses, et de supprimer le paragraphe 182 b) du Rapport annuel pour la raison qu'il ne convient pas que les gouvernements prennent des décisions différentes dans des forums internationaux.

Conformément à sa décision 2000/EB.A/2 du 22 mai 2000, le



Conseil a demandé que le Rapport annuel soit envoyé tel qu'il a été amendé au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO, avec ses décisions et recommandations pour 2000 et la présente décision, en vertu de ses obligations en matière de soumission de rapports prévues à l'article VI.3 du Statut.

23 mai 2001

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

2001/EB.A/3

Rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement: de la théorie à la pratique

Le Conseil a entériné le rapport et s'est félicité des progrès accomplis dans la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement, tels qu'ils sont décrits dans le document WFP/EB.A/2001/4-A. Il a encouragé le Secrétariat à continuer de mettre en oeuvre cette politique, en tenant compte des considérations formulées lors de la discussion.

22 mai 2001

2001/EB.A/4

Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat

Le Conseil a approuvé les recommandations sur la manière dont devraient être poursuivis les partenariats PAM-ONG telle qu'elle est présentée dans le document WFP/EB.A/2001/4-B, préparé en réponse à une demande formulée par le Conseil lors de la première session ordinaire de 2000.

Ces recommandations sont les suivantes:

- Le PAM œuvrera en partenariat avec des ONG, en particulier des ONG locales, afin d'atteindre plus efficacement ses populations cibles, s'il y a lieu.
- Le PAM, à titre de ligne de conduite habituelle et autant que faire se peut, favorisera des arrangements tripartites entre le gouvernement, les ONG et le PAM, pouvant mener le cas échéant à des accords officiels.
- Le PAM adoptera un cadre général pour le partenariat avec les ONG qui définit les éléments clés du renforcement des partenariats avec des ONG tant internationales que locales.
- Les bureaux de pays se chargeront de la planification à l'échelle du pays pour les partenariats, en préparant des arrangements de partenariat spécifiques, fondés sur le cadre général pour le partenariat PAM-ONG. Les éléments clés de cette planification seront résumés et intégrés dans le schéma de stratégie de pays, le programme de pays et la stratégie de redressement.
- La planification des partenariats à l'échelon des pays sera compatible avec les politiques du PAM en vigueur et avec les méthodes de responsabilité et de gestion financières.



- Le PAM soutiendra le renforcement des capacités de ses ONG partenaires et de son propre personnel, dans les limites des ressources disponibles. Le renforcement des capacités sera axé sur la logistique et la gestion de l'aide alimentaire (dans les situations d'urgence), la planification et la conception des programmes (y compris les stratégies de retrait), l'évaluation de la place réservée aux femmes, le suivi des résultats, la préparation des budgets, la préparation des rapports et les procédures de responsabilité redditionnelle, toutes activités qui sont associées aux programmes du PAM en cours.
- Le PAM s'engagera, en fonction des besoins, dans des initiatives de plaidoyer conjointes, en partenariat, pour défendre les pauvres souffrant de la faim. Le Programme encouragera aussi de meilleures relations de travail entre les ONG, les gouvernements et les donateurs pour obtenir des ressources non alimentaires supplémentaires à l'appui des programmes du PAM. Le PAM s'engagera aussi à assurer l'acheminement en temps utile des produits alimentaires convenus ainsi que des articles non alimentaires connexes.
- Les rôles et les responsabilités seront définis par des accords officiels, qui seront toutefois suffisamment souples pour permettre des modifications en fonction de l'évolution des circonstances. Le PAM fera figurer dans les accords de partenariat avec les ONG, en plus des conditions financières et administratives convenues, une description des rôles et des responsabilités touchant l'exécution des programmes. Ces arrangements seront reflétés dans des accords nationaux ou dans des protocoles d'accord, des contrats opérationnels, des plans d'opérations et des accords de partenariat avec les ONG
- Le PAM appelle de ses vœux des partenariats dans lesquels les deux partenaires apportent des ressources propres, en fonction des capacités individuelles. Toutefois, étant donné le vif désir du PAM de collaborer avec des ONG locales et des organisations communautaires, le Programme accordera la priorité aux ONG internationales et nationales qui encouragent la participation des ONG locales.

Le PAM élargira l'éventail des partenariats avec les ONG locales et des mesures de renforcement des capacités desdites ONG en concertation avec les gouvernements dans les pays bénéficiaires et conformément aux structures de coûts du Programme. Le PAM encourage les donateurs à soutenir ses efforts visant à atteindre les objectifs de renforcement des capacités.

Suivant la décision du Conseil d'administration, des directives opérationnelles pour la planification et l'exécution des activités de partenariat avec les ONG seront préparées.

22 mai 2001



2001/EB.A/5 PAM—Atteindre les populations dans des contextes de déplacement: cadre d'action

Le Conseil a pris note des informations fournies dans le document WFP/EB.A/2001/4-C conformément à la demande faite à sa troisième session ordinaire en 2000.

22 mai 2001

2001/EB.A/6 Modification des articles VI.1 et X.2 (a) du Règlement général du PAM

Le Conseil a approuvé les modifications proposées au Règlement général (document WFP/EB.A/2001/4-D) suite à la décision 2000/EB.3/1:

Article VI.1: Plan stratégique

Le Directeur exécutif soumet à la session annuelle du Conseil de la deuxième année de chaque exercice un Plan stratégique couvrant une période de quatre ans, établi sous forme de plan à horizon mobile tous les deux ans, qui fait ressortir les principales caractéristiques du programme de travail proposé pour l'exercice financier suivant.

Article X.2: Programmes de pays dans le cadre de l'aide au développement

(a) Dans le cadre du plan stratégique, le Directeur exécutif présente au Conseil, pour examen et approbation, les programmes de pays pluriannuels que le PAM doit entreprendre, et qui sont intégrés dans les plans et priorités de développement des pays bénéficiaires.

...

Conformément à l'article XV.1 du Règlement général, le Conseil a demandé que les amendements ci-dessus soient soumis pour information au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO.

22 mai 2001

2001/EB.A/7 Note d'information sur l'alimentation scolaire

Le Conseil a pris note des informations fournies dans le document WFP/EB.A/2001/4-E présenté pour donner suite à une demande formulée à sa troisième session ordinaire en 2000.

22 mai 2001



QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

2001/EB.A/8 **Rapport sur l'exécution du budget pour 2000**

Le Conseil a pris note du Rapport sur l'exécution du budget pour 2000 (WFP/EB.A/2001/5-A/1), y compris des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et du Comité financier de la FAO.

Il est convenu que le Rapport sur l'exécution du budget du PAM pour 2000 serait le dernier de la série des rapports annuels de ce type soumis par le Programme.

22 mai 2001

2001/EB.A/9 **Plan stratégique et financier (2002–2005)**

Le Conseil a approuvé le Plan stratégique et financier (2002-2005) (WFP/EB.A/2001/5-B/1 et Corr.1). Il a examiné les observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO et il a demandé que dans l'exécution du plan, le Secrétariat tienne compte des considérations exprimées au cours des débats.

22 mai 2001

2001/EB.A/10 **Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la réserve opérationnelle**

Le Conseil a approuvé avec effet immédiat l'article 10.6 révisé du Règlement financier, ainsi libellé:

Proposition d'article 10.6 du Règlement financier

Les montants prélevés sur la Réserve opérationnelle lui sont reversés dès que possible sur les contributions reçues aux fins pour lesquelles le prélèvement a été effectué. A la fin de chaque exercice, le Directeur exécutif détermine celles de ces contributions qui ne sont pas recouvrables et au titre desquelles des dépenses ont été encourues et demande au Conseil d'administration d'approuver la reconstitution de la Réserve opérationnelle au moyen de la partie non affectée du Fonds général. Cette demande est formulée au moment de la présentation des comptes vérifiés de l'exercice biennal.

Le Conseil a en outre examiné les observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

Le Conseil a pris note de l'amendement apporté à la Règle de gestion financière 110.1, décrit dans le document WFP/EB.A/2001/5-C/1.

22 mai 2001

2001/EB.A/11 **Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des**



**contributions et les dérogations concernant les coûts
(articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général)**

Le Conseil a pris note des informations figurant dans le document WFP/EB.A/2001/5-D/1, et requises aux termes des Articles XII.4 et XIII.4 du Règlement général, et a pris acte des observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO.

22 mai 2001

2001/EB.A/12 Rapport sur la gestion de la trésorerie

Le Conseil a pris note des mesures mises en œuvre pour administrer les opérations de trésorerie et gérer les ressources en espèces du PAM dans de bonnes conditions d'économie, d'efficacité et de prudence, présentées dans le rapport sur la gestion de la trésorerie (WFP/EB.A/2001/5-E/1 et Corr.1) établi suite à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000.

Le Conseil a en outre examiné les observations du CCQAB et du Comité financier de la FAO. Il a pris note que le Secrétariat continuerait à établir des procédures appropriées et des bonnes pratiques pour la gestion des liquidités et des placements tant au siège que dans les bureaux de pays, et soumettrait au Conseil, pour discussion, dès que possible en 2002, un document de fond sur le niveau des placements financiers et la politique du PAM en matière de placements financiers.

22 mai 2001

ÉVALUATION ET SUIVI: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2001–2002

2001/EB.A/13 Evaluation et suivi: programme de travail pour 2001–2002

Le Conseil a pris note du document Evaluation et suivi: programme de travail pour 2001–2002 (WFP/EB.A/2001/6).

23 mai 2001

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

2001/EB.A/14 Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 2000

En examinant le Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 2000 (WFP/EB.A/2001/7-A), le Conseil a noté que le PAM continuait de s'efforcer de réduire ces pertes. Il a encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire encore les pertes, chercher à obtenir un remboursement monétaire des



gouvernements qui avaient perdu des produits par négligence et d'en faire rapport au Conseil chaque année.

23 mai 2001

2001/EB.A/15 Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures): Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 2000

Le Conseil a pris note de la composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2000 (WFP/EB.A/2001/7-B et Corr.1).

23 mai 2001

QUESTIONS DIVERSES

2001/EB.A/16 Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies

Le Conseil a pris note des informations contenues dans le document Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies (WFP/EB.A/2001/INF/9).

Le Conseil a déclaré qu'il appuyait les efforts du Secrétaire général pour améliorer la sécurité et la sûreté du personnel et qu'il partageait les très vives préoccupations du Directeur exécutif à ce sujet. Il a encouragé le Directeur exécutif à continuer de plaider pour la sécurité du personnel dans tous les forums appropriés. Le Conseil est convenu que, tant que l'Assemblée générale n'aurait pas pris une autre décision sur les sources de financement du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, un mécanisme de partage des coûts équitable et aussi efficace que possible devrait être mis en place conformément à la recommandation présentée dans la résolution A/55/238 de l'Assemblée générale.

Le Conseil a autorisé le Directeur exécutif à assumer l'engagement financier nécessaire et a observé qu'il reverrait la question lorsqu'il examinerait le budget à sa troisième session ordinaire de 2001.

23 mai 2001

2001/EB.A/17 Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM)

Le Conseil a pris note du Rapport de la réunion conjointe des



Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF
(avec la participation du PAM) (WFP/EB.A/2001/INF/10) et a
demandé au Secrétariat de le transmettre au Conseil économique
et social.

23 mai 2001



ANNEXE I**ORDRE DU JOUR**

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Questions stratégiques actuelles et futures*
3. *Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2000*
4. *Questions de politique générale*
 - a) Rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement
 - b) Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat
 - c) Atteindre les populations dans des contextes de déplacements*
 - d) Modification des articles VI.1 et X.2 du Règlement général du PAM
 - e) Note d'information sur l'alimentation scolaire*
5. *Questions financières et budgétaires*
 - a) Rapport sur l'exécution du budget pour 2000*
 - b) Plan stratégique et financier (2002-2005)
 - c) Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la Réserve opérationnelle
 - d) Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (Articles XII.4 et XIII.4 g) du Règlement général*
 - e) Gestion de la trésorerie
6. *Evaluation et suivi: programme de travail pour 2001-2002*
7. *Questions d'administration et de gestion*
 - a) Rapport sur les pertes après livraison
 - b) Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)—Rapport statistique sur le personnel*
8. *Questions diverses*
9. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

* En application des décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne doivent pas être discutés, sauf si un membre du Conseil en fait la demande spécifique avant la réunion et que la présidence accepte la requête au motif qu'il s'agit là d'une utilisation efficace du temps dont dispose le Conseil.



ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
Adoption de l'ordre du jour		
1	Ordre du jour provisoire annoté	WFP/EB.A/2001/1
Rapports annuels		
3	Rapport annuel du Directeur exécutif: 2000	WFP/EB.A/2001/3 + Corr.1 et Corr.2
Questions de politique générale		
4 a)	Rapport sur la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement	WFP/EB.A/2001/4-A
4 b)	Le PAM et les ONG: un cadre général pour le partenariat	WFP/EB.A/2001/4-B
4 c)	PAM—Atteindre les populations dans des contextes de déplacement	WFP/EB.A/2001/4-C
4 d)	Modification des articles VI.1 et X.2(a) du Règlement général du PAM	WFP/EB.A/2001/4-D
4 e)	Note d'information sur l'alimentation scolaire	WFP/EB.A/2001/4-E
Questions budgétaires et financières		
5 a)	Rapport sur l'exécution du budget pour 2000	WFP/EB.A/2001/5-A/1
	Rapport du CCQAB	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/2
	Rapport du Comité financier de la FAO	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/3



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
5 b)	Plan stratégique et financier (2002–2005)	WFP/EB.A/2001/5-B/1 + Corr.1 (anglais, arabe et français seulement) et Corr.2 (espagnol seulement)
	Rapport du CCQAB	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/2
	Rapport du Comité financier de la FAO	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/3
5 c)	Modification des dispositions du Règlement financier du PAM relatives à la Réserve opérationnelle	WFP/EB.A/2001/5-C/1
	Rapport du CCQAB	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/2
	Rapport du Comité financier de la FAO	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/3
5 d)	Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les dérogations concernant les coûts (articles XII.4 et XIII.4 g))	WFP/EB.A/2001/5-D/1
	Rapport du CCQAB	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/2
	Rapport du Comité financier de la FAO	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/3
5 e)	Rapport sur la gestion de la trésorerie	WFP/EB.A/2001/5-E/1 + Corr.1
	Rapport du CCQAB	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/2
	Rapport du Comité financier de la FAO	WFP/EB.A/2001/5(A,B,C,D,E)/3

Evaluation et suivi: Programme de travail pour 2001–2002

6	Evaluation et suivi: Programme de travail pour 2001–2002	WFP/EB.A/2001/6
---	--	-----------------

Questions d'administration et de gestion

7 a)	Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er octobre 1999 au 31 décembre 2000	WFP/EB.A/2001/7-A
------	---	-------------------



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
7 b)	Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)— Annuaire statistique du personnel au 31 décembre 2000	WFP/EB.A/2001/7-B + Corr.1
Vérification des décisions et recommandations adoptées		
9	Décisions et recommandations de la session annuelle de 2001 du Conseil d'administration	WFP/EB.A/2001/9
	Résumé des travaux de la session annuelle de 2001 du Conseil d'administration	WFP/EB.A/2001/10*
Notes d'information		
	Renseignements à l'usage des participants	WFP/EB.A/2001/INF/1
	Calendrier provisoire	WFP/EB.A/2001/INF/2
	Liste provisoire des documents	WFP/EB.A/2001/INF/3/Rev.1
	Bureaux et numéros de téléphone	WFP/EB.A/2001/INF/4/Rev.1 (en anglais seulement)
	Liste provisoire des participants	WFP/EB.A/2001/INF/5/Rev.1
	Rapport du Directeur exécutif sur les mouvements du personnel de direction (1er janvier-31 mars 2001)	WFP/EB.A/2001/INF/6/Rev.1
	Rapport du Directeur exécutif sur le recrutement des administrateurs (1er janvier-31 mars 2001)	WFP/EB.A/2001/INF/7
	Information sur les activités du Jury d'évaluation aux fins de la sélection et de la nomination du Commissaire aux comptes du PAM	WFP/EB.A/2001/INF/8
	Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies	WFP/EB.A/2001/INF/9
	Rapport de la réunion conjointe des	WFP/EB.A/2001/INF/10



Point de l'ordre du jour provisoire	Titre des documents	Cote des documents
	Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF (avec la participation du PAM)	

* Sera publié après aval du Conseil d'administration à sa prochaine session.



ANNEXE III**LISTE DES PARTICIPANTS****Membres du Conseil d'administration**

Allemagne:	S.E. G.F. Von Schenck; M. R.J. Huber; M. R-M. Mohs; M. J. Beißert; Mme A. Khalil
Bangladesh:	M. A.K.M. Rahaman; S.E. M. Ziauddin; M. A.K.M.K. Alam; M. M.Majbahuddin
Canada:	M. J-M. Métivier; M. M.G. Pilote; M. E. Loevinsohn; M. J. Devlin
Chine:	S.E. M. Shiqing; M. L. Zhengdong; M. H. Yanan; M. X. Yong; M. L. Yutong
Congo, République du:	M. R.G. Ambero; M. D. Nguie; M. L. Ngampio; M. A. Ondon; Mme O.A. Ginette
Cuba:	S.E. J. Nuiry Sánchez; Mme A.M. Navarro Arrúe
Danemark:	M. J.M. Pedersen; M. J. Sørensen; Mme M.L. Melhede
Egypte:	S.E. N.I. Abdel-Latif; M. M.A.E.H. Khalifa; Mme N. Hegazy
El Salvador:	S.E. J.S. Saprissa; Mme M.E. Jiménez de Mochi Onori; Mme J.R. Aguilar de Orellana
Etats-Unis d'Amérique:	M. W.T. Oliver; Mme M.T. Chambliss; Mme C. Heileman; Mme R. Berstein; Mme R. Davis; Mme B. Gainor; M. H. Summers; Mme T. Stoll; Mme J. van der Vaart; M. D.P. Lambert; M. T. Lavelle; Mme J. Stanley; Mme N. Kyloh
Fédération de Russie:	S.E. I. Shapovalov; M. A.V. Yakimushkin; M. A.M. Volkov
Finlande:	Mme M. Luoto; Mme U-M. Finskas-Aho; Mme S. Toro; M. R. Lokka
France:	S.E. C. Chereau; Mme M-P. Fontaine
Haïti:	M. J.W. Dorneval; M. P. Saint-Hilaire
Hongrie:	Mme M. Kovács
Inde:	S.E. S. Singh; Mme N. Gangadharan
Iran, République islamique d':	S.E. M.S. Noori Naeini; M. M. Hajikazemi; M. S. Fariabi



Iraq:	S.E. B.J. Allawi
Italie:	S.E. R. Berlinghi; M. G. Magliano; M. F. Giordano; M. F. Alessi; Mme M.R. Stevan; M. M. Darchini; M. F. Cantone; Mme M.R. Vaccari; M. F. Foschi
Japon:	M. M. Ito; M. H. Yamada; M. N. Yoshida; M. H. Osawa
Lesotho:	M. G.K. Mafura; Mme I.M. Ranooe
Madagascar:	S.E. G. Ruphin; M. Monja
Mali:	S.E. I.B. Daga; M. M.M. Touré
Maroc:	S.E. A. Afailal; Mme J. Alaoui
Mexique:	Mme M. Arriola Aguirre
Pakistan:	M. A. Bashir Khan
Pays-Bas:	S.E. J. Berteling; M. J.T.M.G. Steeghs; Mme S. Kuip; Mme Y. Ruijters; M. J. Bos
Pérou:	M. M. Barreto; M. O. Del Aguila
Portugal:	M. P. Pinto da Silva
Roumanie:	M. I. Pavel; Mme G. Constantinescu
Sierra Leone:	
Soudan:	M. M.S.M. Ali Harbi
Suède:	M. M. Odevall; Mme A. Garcia-Thörn; M. M. Nordström; M. F. Frisell
Suisse:	M. T. Frisch; M. M. Ferrari; Mme N. Ruder; M. T. Erni; M. R. Gerber
Swaziland:	M. D. Khumalo
Yémen:	M. A.A.H. Al-Hawri

Etats observateurs

Afghanistan:	M. A.R. Ayazi
Afrique du Sud:	S.E. A.L.K. Mongalo; M. E.X. Makaya
Algérie:	M. A. Hachemi
Angola:	S.E. B. da Silva Cardoso; Mme T. Rocha; M. K.K. Mateva; M. F.G. Cristovão
Arabie saoudite:	M. B. Al-Shalhoob



Australie:	M. R. Davies; M. L. Langford
Autriche:	Mme N. Feistritz
Belgique:	S.E. C. Monnoyer; M. B. De Schrevel
Bolivie:	Mme C.M. Vargas Quiroz
Bosnie-Herzégovine:	M. B. Kesic
Brésil:	Mme I. Câmara
Bulgarie:	S.E. K. Kostov
Burkina Faso:	Mme B. Damiba; M. A.A. Yaméogo
Cap-Vert:	S.E. E.G. Napoleão Fernandes
Chypre:	M. A. Roushias
Colombie:	M. B.G. Zuluaga Botero
Costa Rica:	S.E. V.G. Alvarado de Hernández; Mme Y. Gago
Côte d'Ivoire:	M. A. Bakayoko
Equateur:	M. C. Larrea
Erythrée:	M. Y. Tensue
Espagne:	M. J. Piernavieja Niembro
Ethiopie:	M. G. Redai
Grèce:	M. E. Manoussakis
Guatemala:	S.E. A. Valladares Molina; Mme I. Rivera de Angotti
Guinée:	S.E. S.D. Bangoura
Honduras:	Mme M.A. Reina de Titta
Indonésie:	M. W. Abduljawad; M. B.B. Prasetyo
Irlande:	M. A. Devlin
Islande:	M. J.E. Jónasson
Liban:	M. F. H. Ali
Kazakhstan:	Mme A. Shelvkhina
Kenya:	M. S.C. Yegon
Jamahiriya arabe libyenne:	M. I. Zawia



Lituanie:	Mme F. Zukauskaité
Malaisie:	M. R. bin Khalid
Maurice:	M. D. Cangy
Mauritanie:	S.E. H.O. Ely; M. T.O.M. Ahid
Mozambique:	Mme C.E. Mucavi
Myanmar:	S.E. U.P. Myint
Niger:	M. A.M. Zakariaou
Norvège:	M. D. Briseid
Ouganda:	M. J. Mutabazi
Panama:	M. H. Maltez
Philippines:	M. N.D. De Luna
Pologne:	S.E. M. Grela
Qatar:	M. M. Al Thani; Mr A. Hatoor
République arabe syrienne:	M. B. Akbik
République de Corée:	M. D-H. Kang
République démocratique du Congo:	S.E. U. Llunga; Mme P. Dinka
République dominicaine:	Mme A.B. Santana
République populaire démocratique de Corée:	M. H.H. Bong; M. R.H. Chol
République tchèque:	M. P. Škoda
République-Unie de Tanzanie:	S.E. C.R. Mahalu; Mme P.M.S. Hingi
Royaume-Uni:	M. A. Beattie; M. M. Ellis
Saint-Siège:	S.E. A. Marchetto; M. V. Buonomo; M. L. Bernardi; M. G. Tedesco
Sénégal:	M. A. Diouf
Slovaquie:	M. L. Miček
Sri Lanka:	M. D. Kulatilleke
Thaïlande:	Mme K. Ratanakomut



Tunisie:	M. M. Sinaoui
Turquie:	M. A. Saylam; Mme O. Karakas
Viet Nam:	Mme N.T. Xuan Huong
Yougoslavie:	M. N. Glišić
Zimbabwe:	Mme R.G. Manyarara

Autres observateurs

Communauté européenne:	S.E. V. Du Marteau; M. P. Ginies; M. A. Byrne
------------------------	---

Autres entités

Ordre souverain de Malte:	S.E. G. Bonanno Di Linguaglossa
---------------------------	---------------------------------

ONU, institutions spécialisées et organisations des Nations Unies

CINU:	Mme K. Miranda-Saleme
FAO:	M. M. Fitzpatrick; M. G. Landart; M. M. Bamba
HCR:	M. P. Kourula
OIT:	M. A. Simbeye
OMS:	Mme S. Horsfall
ONUSIDA:	M. O. Elo
PNUD:	M. E. Bonev
UNESCO:	Mme U. Meir

Observateurs d'organisations interinstitutions

CICR	M. M. Studer
------	--------------

Observateurs d'organisations non gouvernementales

Caritas Internationalis	Mme P. Wohlrab
-------------------------	----------------